

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



98^e séance – jeudi le 1^{er} septembre 2011

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès Verbal

Présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
M. Daniel Dezainde, citoyen
M. Guy Latreille, citoyen
M. Jacques Paulhus, citoyen
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
Mme Robin Goldstein, citoyenne
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
M. Louis-Éric Ouellet, Commission jeunesse

Absents

Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre

Secrétaire

Annie Lalonde, chargée de projets - GES

Ressources internes

Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice - Politique environnementale
Mme Louise Lavoie, directrice - Service de l'environnement
M. André Barbeau, directeur et trésorier - Service des finances
Mme Lynda Gariépy, chef de division – Service des finances
M. Claude Tremblay, chef de section – Service des finances
Mme Marie-Claude Provencher, spécialiste en approvisionnement – Service des finances

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1 Mot de bienvenue

Monsieur Riel souhaite un bon retour de vacances à tous et souligne qu'encore une fois, l'horaire de la rencontre est très chargé.

M. Riel tient à remercier les membres de la commission pour leur confidentialité concernant le règlement de contrôle intérimaire des milieux humides. Le règlement a été approuvé unanimement au Conseil municipal et prévoit des compensations sévères pour les projets qui toucheront les milieux humides situés sur le territoire de la ville.

M. Riel mentionne également qu'au dernier Conseil municipal, suite entre autres à la recommandation de la commission, il y a eu une présentation du représentant de la coalition BOIS et que le Conseil a approuvé l'utilisation, lorsque cela est possible, du bois dans les travaux de construction d'édifices publics.

Madame Lavoie souligne également l'appui du Conseil municipal à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec, et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau et donc, pour la ville de Gatineau, à l'ABV des 7 et le COBALI.

Finalement, M. Riel dépose pour étude le programme de compensation des émissions de GES générées par le développement à Laval. M. Riel considère que cela pourrait être intéressant pour le processus de révision du schéma d'aménagement et demande à Mme Lavoie de faire un retour aux membres de la commission, au courant des prochains mois, afin, de savoir à quel Service ce document doit être remis pour analyse.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18 h.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté avec l'ajout de deux points dans l'item 11. Varia

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2011
5. Signature du procès-verbal de la séance du 12 mai 2011
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 12 mai 2011
7. Date de la prochaine assemblée :
Le 6 octobre 2011
8. **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :**
 - a. *Leadership de la ville :*
 - i. *Politique d'approvisionnement écoresponsable*
 - ii. *Présentation du logiciel Métrio – Indicateurs de gestion*
9. Période de questions citoyennes
10. Approbation des projets du Fonds Vert (Huit-clos)
11. Varia
 - a. Semaine des transports collectifs et actifs
 - b. Stratégie municipale de gestion intégrée du stationnement
12. Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2011

Une modification sera apportée au procès-verbal à la demande de M. Paulhus.

5 Signature du procès-verbal de la séance du 12 mai 2011

Le procès-verbal modifié sera transmis pour signature à M. Riel.

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 12 mai 2011

Mme Lavoie transmet aux membres de la commission les informations que M. Frédéric Tremblay lui a fournies concernant la réglementation entourant les cordes à linge sur le territoire de la ville afin de faire suite à la proposition de M. Dezainde d'en faire la promotion. Mme Lavoie indique qu'il n'y a pas de règlement municipal qui empêche ces installations. Par contre, dans plusieurs quartiers, il y a des règlements de promoteurs qui les interdisent. Mme Lavoie indique donc que la ville n'est pas contre les cordes à linge et les valorise, mais que ce sujet peut soulever la polémique puisque des promoteurs appliquent un règlement contraire. M. Latreille s'informe de la légalité des règlements exigés par les promoteurs et Mme Lavoie lui répond que les règlements municipaux ont préséance sur ces derniers.

M. Riel précise qu'il s'agit d'une problématique qui sera opportune d'être étudiée dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement. Mme Champagne souligne que certaines associations de quartiers ont également des règlements interdisant l'installation de cordes à linge.

M. Dezainde se demande si le processus de révision du schéma d'aménagement est la bonne place pour discuter des alternatives simples et accessibles permettant la diminution de l'impact sur l'environnement de nos activités. M. Riel réitère que le processus de révision du schéma d'aménagement permettra une révision des règlements municipaux, plans d'urbanisme, etc., et que ce sera l'occasion de revoir cette problématique.

7 Date de la prochaine assemblée : 6 octobre 2011

8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :

a. *Leadership de la ville :*

i. Politique d'approvisionnement écoresponsable

M. Riel remercie M. André Barbeau, directeur du Service des finances, d'être présent à la Commission. M. Barbeau présente son équipe et déclare être fier de présenter la politique d'approvisionnement écoresponsable qu'ils ont élaborée. Il souligne qu'il s'agit d'une politique qui n'est pas statique et qui va se développer avec le temps, mais qui permettra en premier lieu de transmettre un réflexe pour des achats écoresponsables.

Mme Lynda Gariépy, chef de division au service des finances, commence la présentation en relatant les étapes qui ont mené à l'élaboration de la politique ainsi que les principes fondamentaux sur lesquelles elle repose. Mme Marie-Claude Provencher, spécialiste en approvisionnement au Service des finances, poursuit en expliquant le principe des 4R de la politique, soit : repenser, réduire, réutiliser et recycler. Cette démarche vise à amener le requérant à développer un réflexe et même un automatisme au tout début du processus de planification et de décision lors d'acquisition d'un bien ou service. Mme Provencher poursuit en expliquant que plusieurs acteurs devront se partager les responsabilités pour appliquer la politique. Mme Provencher présente ensuite le plan d'action prévu pour 2012-2014 ainsi que le sceau spécialement conçu pour identifier les achats écoresponsables et les fiches techniques qui seront produites pour les différents produits. M. Barbeau souligne que le sceau permettra aux conseillers d'avoir connaissance des achats écoresponsables qui seront effectués et de les promouvoir auprès de la population.

Mme Gariépy poursuit en présentant l'échéancier proposé pour l'adoption de la politique et termine en relatant l'appui que la politique a reçu de Mme Yoseline Leunens, professeure aux HEC et directrice de projet. Mme Leunens affirme que la politique suit tout à fait l'optique du développement durable et comprend un volet « social » par la sensibilisation, la formation et la mise à niveau des différents intervenants qui travailleront avec la politique.

M. Paulhus demande si cette politique vise également la flotte de véhicules municipaux. M. Barbeau lui confirme qu'elle touche tous les achats et contrats de la ville. L'approche de la politique vise dans un premier temps, à entraîner un réflexe de repenser les besoins. M. Barbeau donne en exemple l'exercice de rationalisation de la flotte de véhicules qui pourrait être compensée par l'utilisation de

voiture d'autopartage, l'utilisation de pool de véhicules et de prime préférentielle pour les employés qui utilisent leur véhicule personnel pour le travail.

Mme Champagne demande si le service prévoit embaucher de nouvelles personnes pour gérer la politique. Mme Gariépy lui répond qu'il n'y a pas de création de postes de prévue et que l'approche préconisée consiste à réévaluer les besoins de personnel suite aux départs qui surviendront à l'intérieur du service. M. Barbeau confirme que l'application de la présente politique et de son plan d'action n'entraîneront pas de coût supplémentaire à la ville.

M. Dezainde félicite le travail effectué par l'équipe des approvisionnements, mais souligne qu'il est un peu déçu que la politique se limite à des achats écoresponsables plutôt que s'étendre à des achats durables. Il explique que personne n'est contre l'achat de produits qui émettent moins de gaz à effet de serre, mais que les facteurs économique et social devraient être intégrés à la politique. Mme Gariépy lui répond que la politique d'achats écoresponsables est un volet de la politique d'approvisionnement et qu'un volet économique est déjà inclus dans cette dernière. Par exemple, l'achat local reste un principe de base de l'approvisionnement.

Mme Goldstein se questionne sur la façon dont le Service des finances pourra évaluer le suivi de la politique et si des objectifs précis seront définis. M. Tremblay explique qu'un bilan annuel sera rédigé et que les volumes d'achats écoresponsables y seront comptabilisés. En début d'année, des produits précis seront choisis afin d'être écologisés et un bilan sera fait à la fin de l'année pour évaluer l'état d'avancement du projet. M. Barbeau souligne qu'il y a déjà des indicateurs identifiés, mais que la première étape consiste à savoir ce qui est fait actuellement. M. Riel demande alors s'il ne serait pas nécessaire de faire une analyse des pratiques actuelles avant de déposer la politique d'achats écoresponsables. M. Barbeau confirme qu'ils ont déjà essayé de faire un état des lieux en collaboration avec le service l'environnement, mais que cela est très compliqué et que c'est durant le processus d'achat à venir que l'analyse sera faite.

M. Bergeron souligne que l'Université de Sherbrooke a gagné un prix pour leur système d'achat écoresponsable et qu'il pourrait être intéressant de les contacter pour profiter de leur expérience. Mme Gariépy lui répond qu'ils se sont déjà beaucoup informés sur le système de l'Université de Sherbrooke, mais également auprès d'autres ressources, tel le gouvernement du Québec. M. Barbeau rajoute qu'ils vont se tenir au courant des innovations et vont assurer le partage de l'information et des connaissances, un des principes de l'écoresponsabilité.

M. Riel demande si c'est dans l'objectif du service d'obtenir une certification écoresponsable, telle que l'a fait la municipalité de La Pêche (certification « Village équitable » par TransFair Canada). Mme Gariépy l'informe que non, cela n'est pas visé dans le présent plan d'action.

M. Latreille demande qui a le rôle de repenser la ville globalement, puisque selon lui, l'heure est plus grave que l'on pense. M. Barbeau lui répond que cela est le rôle de tout le monde et que tous et chacune font déjà des actions en ce sens. Il donne comme exemple le compostage dans les bâtiments municipaux et Mme Gariépy ajoute le programme de viabilité hivernale de l'équipe des travaux publics.

M. Riel déclare que selon lui, nous sommes rendus au-delà du principe des 4R et qu'il faut considérer de nouveaux principes comme la responsabilité élargie des producteurs, où un produit ou service est suivi durant toute sa durée de vie. Il informe l'équipe du service des finances qu'il n'est pas prêt à donner son aval à cette politique et qu'il souhaite que les membres de la commission se penchent sur le sujet et en discutent entre eux lors de la prochaine séance en octobre.

ii. Présentation du logiciel Métrio – Indicateurs de gestion

Mme Lavoie commence la présentation sur le logiciel Métrio, logiciel de suivi des indicateurs de gestion du service de l'environnement, en soulignant que le projet a été retenu comme finaliste aux Phoenix de l'environnement. Mme Lavoie présente les objectifs du projet, le cheminement qui a mené à l'élaboration du logiciel actuel ainsi que les particularités propres à ce dernier. Elle passe ensuite à une démonstration concrète du logiciel et précise qu'un de ses avantages est son accessibilité internet qui permet de consulter des données directement en ligne. Afin de montrer le

fonctionnement du logiciel, Mme Lavoie présente des données sur les matières résiduelles et sur le traitement des eaux usées. Le projet est actuellement à l'étape de rodage, mais qu'il est déjà possible d'accéder à de nombreuses données. Les coûts du projet sont également présentés : puisqu'il s'agit d'un projet de développement, tant pour la ville que pour la firme de consultant, le projet est peu dispendieux. Mme Lavoie rappelle que le but premier du logiciel est de créer un outil transparent auquel auront accès les membres de la commission, les élus, etc. Ultimement, cela permettra également de mettre des données directement sur le site web de la ville.

M. Paulhus demande quel personnel est affecté à fournir les données pour le logiciel et Mme Lavoie lui répond que c'est le personnel du service de l'environnement.

M. Riel confirme que beaucoup d'élus sont intéressés par des indicateurs de performances et Mme Champagne ajoute qu'ils aiment beaucoup avoir l'information au bout des doigts.

9 Période de questions citoyennes

M. Jonathan Rochson de Val-Tétrault, confirme qu'il a bien hâte de voir les données présentées par Métrio et demande si le logiciel pourrait être modifié afin d'être utilisé pour les rapports présentés au MAMROT. Mme Lavoie lui répond que les données présentées dans Métrio proviennent du fichier qui est envoyé au MAMROT mais que ce n'est pas toutes les données demandées par le MAMROT qui sont présentées dans Métrio.

M. Gaétan Provencher demande si l'inventaire des milieux humides est finalement public. M. Riel lui répond qu'il lui reviendra avec la réponse, mais qu'il ne verrait pas pourquoi il ne serait pas public. La raison pour laquelle il n'a pas été rendu public plus rapidement était pour préparer le Règlement intérimaire en toute confidentialité, lequel était voué à protéger les milieux humides.

M. Provencher mentionne que selon lui, dans l'inventaire des émissions de GES de la ville, les émissions du secteur du transport sont erronées et devraient être plus importantes. La commission lui répond que l'inventaire est actuellement en validation au MDDEP.

M. Provencher demande également à avoir plus d'informations sur les projets d'installation de supports à vélo sur le territoire de la ville, à savoir, quel type de support sera installé, où ils seront installés et selon quels critères! M. Provencher se dit frustré de ne pas être informé des projets où les citoyens veulent aider la ville. M. Riel lui répond que son commentaire est bien noté.

10 Approbation des projets du Fonds Vert (Huit-clos)

Mme Le Guen présente les projets reçus dans le cadre du programme de subvention du Fonds vert. Elle rappelle que l'appel de candidature s'est fait très rapidement, mais qu'ils ont tout de même reçu 25 demandes de financement. En raison de ce délai serré, ils ont également dû réunir le comité de sélection sans les présences de Mme Apollon et M. Dezainde. Mme Le Guen précise que 14 projets ont été retenus.

M. Riel propose de passer en revue les projets qui n'ont pas été retenus. Mme Le Guen présente donc les 11 projets non retenus et explique les raisons de leur refus. M. Latreille questionne Mme Le Guen afin de mieux comprendre pourquoi le projet 21 – Un arbre pour la vie – n'a pas été retenu. Mme Le Guen précise que la demande était incomplète, notamment la planification du projet et les détails budgétaires.

Mme Le Guen précise que le volet scolaire est encore ouvert et que pour ce premier volet, le total des montants accordés se chiffre à 141 000 \$. M. Paulhus apprécie que les documents transmis fassent preuve de transparence.

La recommandation suivante est adoptée :

Il est proposé par Monsieur Jacques Paulhus et appuyé par Madame Vanessa Normand :

R-CCEDD-2011-09-01/06

Que cette commission recommande aux élus de la ville de Gatineau d'autoriser le financement des 14 projets présentés dans le cadre de l'appel de projet du Fonds Vert 2011, volet I – organismes communautaires et publics, pour un montant total de 141 511 \$:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 Varia

- a. Semaine des transports collectifs et actifs

Mme Normand annonce le retour de la STCA et invite chacun des membres à se présenter à au moins une activité durant la semaine. Elle poursuit d'ailleurs en exposant la programmation de l'activité qui se tiendra du 16 au 22 septembre prochain. Mme Normand souligne que la STCA a une page Facebook et invite les membres de la commission à la partager dans leur réseau. Mme Le Guen confirme que l'horaire de la semaine leur sera transmis par courriel. Mme Normand encourage également fortement les membres à participer au défi sans auto le 22 septembre. Elle leur demande d'être présent, de participer et de diffuser l'information.

b. Stratégie municipale de gestion intégrée du stationnement

Mme Le Guen annonce aux membres de la commission qu'une séance conjointe CCU-CCEDD aura lieu le 26 septembre prochain afin d'obtenir l'avis des membres de la commission sur la stratégie municipale de gestion intégrée du stationnement. Une invitation leur sera envoyée sous peu. Mme Le Guen demande aux membres de participer en grand nombre afin qu'il y ait une bonne représentativité de la commission. Cette invitation fait suite à une demande des membres de la commission d'être impliqués dans ces dossiers.

12 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée, proposée par M. Jacques Paulhus et appuyée par M. Louis-Éric Ouellet, est faite à 20 h 15.